

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle**

**Section de la Gironde 17 Quai de la Monnaie 30 080 BORDEAUX CEDEX**

*05 57 95 07 61 / Fax: 05 57 95 07 66 / snudifo33@yahoo.fr*

# **SNUDI-FO33**

**Syndicat National Unifié des Directeurs Instituteurs et professeurs des écoles**

**FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Directeur Académique

Les départs en formation ASH 2017-2018 sont à l'ordre du jour de cette CAPD et le SNUDI-FO tient à rappeler son opposition au nouveau certificat.

Le 16 février 2017, ont été publiés au Bulletin Officiel, le décret et les arrêtés abrogeant les décrets CAPA-SH et 2 CA-SH et mettant en place le CAPPEI. Les arrêtés traitent des départs en formation et de l'examen avec grande insistance sur l'inclusion scolaire. Le CAPPEI veut remplacer l'enseignant spécialisé en personnel-ressource d'aide à l'inclusion...

Le nombre d'heures de formation qui était de 750 heures avec le CAPSAIS, puis de 400 h avec le CAPASH passe à 300h avec le CAPPEI. Les options sont fusionnées et ne demeurent que quelques modules de professionnalisation de 54 heures. Une troisième épreuve est même rajoutée, s'ajoutant à la séance en classe et à l'entretien. Cette épreuve consiste en la « présentation d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource dans le cadre de l'école inclusive ». Le but recherché est donc de transformer les candidats en « promoteurs » de l'école inclusive, au moment où celle-ci fait exploser les classes. La politique d'inclusion scolaire systématique doit s'arrêter au plus vite!

Enfin, avec une formation commune 1er-2nd degré, le CAPPEI, comme d'ailleurs le nouveau corps des psychologues de l'Education Nationale, c'est un pas de plus vers la fusion des corps à laquelle le SNUDI-FO est totalement opposée. Cette logique de fusion conduit à la remise en cause des statuts particuliers. L'enseignant spécialisé sera réduit à un rôle de pompier volant sous couvert des pôles ressources. Force Ouvrière revendique un RASED pour 800 élèves avant d'implanter des plus de maîtres NON FORMÉS que de classes!

Cette CAPD va également étudier les résultats des commissions d'entretien des postes à profils.

Contre les règles du mouvement et contre les garanties statutaires, les enseignants sont affectés après entretien selon leur profil, au mépris de toutes les règles habituelles de barèmes.

Sur les documents de travail reçus, le constat est éloquent. Sur les 516 candidatures, seulement 207 PE obtiennent un avis très favorable. Plus d'un enseignant sur 2 n'aurait pas donc pas toutes les qualités requises pour être PE ! Car enseigner en REP+, en TPS, sur un poste de plus de maître que de classe ou assurer une direction relève des missions de tout professeur des écoles !

Il y aurait donc des enseignants de 1ère classe, choisis par votre grâce, pouvant bénéficier des primes REP+ ou des bonifications indiciaires pour les directions profilées. Mais aussi les enseignants de seconde classe, écartés de façon arbitraire de ces valorisations salariales.

Quid des 309 PE qui n'ont pas obtenu un avis très favorable ! Qu'est-il prévu pour eux ? Avez-vous prévu de les former pour qu'ils aient enfin les qualités requises ?

L'énergie et les moyens dépensés par les IEN, les services administratifs et les enseignants pour préparer et tenir ces commissions sont hors normes. Ces entretiens détournent tout le monde des missions premières qui leur sont confiées : enseigner, former et inspecter !

Avez-vous prévu une cellule psychologique pour aider nos collègues à surmonter ces avis méprisants et dévalorisants? Car, Monsieur le DASEN, la mécanique du profilage est extrêmement violente pour nos collègues. Ils sont évalués en dehors de tout contexte. L'avis formulé par la commission est souvent en contradiction avec le rapport d'inspection de leur IEN pour un même type de poste.

68 candidatures ont reçu un avis défavorable. Sont-ils alors interdits d'exercer sur certains supports ? Comment ces collègues fragilisés, humiliés, par le profilage vont-ils pouvoir continuer d'exercer sereinement leur mission d'enseignement ?

De même, Force Ouvrière n'oublie pas tous les collègues qui refusent de participer à ces commissions dégradantes et qui se protègent. De nombreux collègues renoncent à participer à cette mascarade!

Monsieur le DASEN en poursuivant massivement cette politique de profilage des postes vous portez une responsabilité sur le mal être au travail de nos collègues.

FO saisit le CHSCT à ce sujet afin qu'une enquête soit effectuée.

Force Ouvrière maintient et vous rappelle ses revendications ! Tous les postes doivent être accessibles à tous les collègues ! L'attribution des postes doit se faire sur le seul critère de l'ancienneté générale des services.